Domaine Santé **Filière Technique en radiologie médicale**

Intitulé de module : Travail de Bachelor 1

1. Caractéristiques du module

Code : **S. RM.SO371.2202.F.22** **Degré d'études** : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : **2023-2024** **Année d'études** : ☐ 1ère ☒ 2ème ☐ 3ème **Crédits ECTS** : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☒ Semestre d'automne
☒ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☒ Avoir validé tous les modules théoriques de la 1ère année BSc et la FP 1 ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis
☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :
Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).
Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ A. Rôle d'expert-e
☒ B. Rôle de communicateur-trice
☒ C. Rôle de collaborateur-trice
☒ D. Rôle de leader
☒ E. Rôle de promoteur-trice de la santé
☒ F. Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ G. Rôle de professionnel-le

Compétences principales

- Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Ab6
- Bb2, Bb3
- Cb2
- Db1, Db2
- Eb3
- Fb1, Fb2, Fb3, Fb5
- Gb1, Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Prioriser les articles scientifiques et documents selon une problématique donnée
- Faire ressortir une problématique de la pratique clinique, de l'observation clinique et/ou de la littérature scientifique
- Résumer des résultats de recherche
- Confronter des résultats de recherche
- Produire une question de recherche
- Défendre les principaux designs d'études de recherche
- Choisir les approches méthodologiques les plus adaptées (designs, recueil et analyse) pour répondre à une question de recherche
- Défendre la ou les méthodes de recueil et d'analyse de données choisies pour sa recherche
- Identifier des bases de données scientifiques
- Identifier les mots clés & descripteurs des bases de données scientifiques
- Formuler et argumenter les enjeux éthiques de sa recherche
- Mettre en œuvre la ou les méthodes de recueil et d'analyse de données choisies pour sa recherche
- Construire une problématique professionnelle dont la résolution implique une méthodologie d'observation clinique en situation réelle de travail
- Mettre en relation la synthèse des données probantes avec le contexte clinique
- Rédiger l'avancée de sa recherche en employant un langage scientifique
- Mettre en relation la synthèse des données probantes avec le contexte clinique
- Argumenter la pertinence d'une question clinique en regard des compétences TRM qui articule intervention pratique et production de connaissances (démarche de recherche)

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Contenus

- Problématique de recherche
- Méthodologie : récolte des données
- Méthodologie : analyse de données
- Éthique de la recherche
- Recherche documentaire

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Séminaires
- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.
  Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.

- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
- Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

A. Semestre d'automne : Travail écrit produit en groupes rendant compte du **projet de Travail de Bachelor** (selon consignes), rendu au plus tard le dimanche de la semaine 7.
B. Semestre de printemps : Travail produit en groupe évalué de façon continue (directeur/trice de Travail de Bachelor) durant le semestre de printemps relatif au Travail de Bachelor.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention de la qualification « **Acquis** » aux points **A et B** ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de qualification « **Non acquis** » aux points A et B du module ☐ **Pas de remédiation**

- Modalités : la remédiation porte sur les parties d'examens jugées insuffisantes
- Période : selon le calendrier des remédiations accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la qualification **«** Acquis **»** en cas de réussite.
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- Période : à définir

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus Travail de Bachelor 1

8. Responsable de module

Responsable : E. Fleury

Enseignants :
Voir syllabus Travail de Bachelor 1

Descriptif validé le 5 septembre 2023 par :

M. Barada
Responsable de la filière

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale